Ceci est une traduction générée par l'intelligence artificielle (IA) des « Allgemeine Geschäftsbedingungen (AGB) für Mietende » (https://homie.io/downloads/Homie_AGB_Mietende_DE_2026-10-15.pdf) et est fournie uniquement à titre informatif.

En cas de divergences ou en cas de litige juridique, la version allemande fait foi.

Homie

Conditions Générales (CG) pour les Locataires

15 octobre 2026



1. Champ d'application et applicabilité

Les présentes Conditions Générales (CG) régissent la relation contractuelle entre homie AG, Aarbergergasse 30, 3011 Berne (ci-après «Homie») et les personnes physiques (ci-après «locataires») qui utilisent la plateforme numérique «My Homie» de Homie pour la gestion de leur dépôt de caution de loyer (caution par abonnement [assurance de caution de loyer] ou caution bancaire).

2. Rôle de Homie

Homie agit comme intermédiaire pour les sûretés locatives et met à disposition des locataires la plateforme web My Homie. Via My Homie, les locataires peuvent souscrire une caution locative et consulter/télécharger des documents (polices, factures et/ou attestations d'intérêt). Les locataires peuvent également enregistrer des moyens de paiement et accepter juridiquement la libération de la caution locative.

2.1 Assurance de caution locative

Pour l'assurance de caution locative, Homie agit en tant qu'intermédiaire d'assurance lié de UNIQA Versicherung AG, Austrasse 46, 9490 Vaduz. UNIQA agit uniquement en tant que porteur de risque ; Homie prend en charge toutes les autres responsabilités. Les rôles d'UNIQA et de Homie sont définis dans les Conditions Générales d'Assurance (CGA), la fiche d'information client et la fiche d'information produit fournies par Homie. Ces documents sont disponibles sur : Homie - Téléchargements

2.2 Caution bancaire

Pour les cautions bancaires, Homie agit en tant qu'intermédiaire entre les locataires et la Hypothekarbank Lenzburg AG, 5600 Lenzburg. Le contrat de compte d'épargne caution est conclu directement entre les locataires et la Hypothekarbank Lenzburg.

Lors de l'ouverture d'un compte d'épargne de caution de loyer, le locataire qui conclut le contrat peut être le seul titulaire du compte auprès de la banque. Il accepte que la libération et la clôture ordinaires de la caution de loyer soient coordonnées par Homie et que, dans le cadre de ce processus, Homie puisse recueillir l'accord des personnes qui, au moment de la libération, figurent comme parties au contrat de bail dans Homie Admin, dans My Homie ou selon la dernière communication de la régie. Les cas de libération prévus par la loi ainsi que les dispositions impératives du droit du bail et du contrat bancaire demeurent réservés.

3. Entrée en vigueur et résiliation

La relation contractuelle prend effet à l'acceptation par le locataire de l'invitation à gérer sa caution locative via Homie. Lorsqu'une caution par abonnement est conclue, faute de caution de loyer conforme au contrat, sur la base du mécanisme de repli prévu par le contrat de bail, le locataire adhère automatiquement à My Homie au moment de cette conclusion, sauf s'il a déjà accepté l'invitation auparavant. À compter de la date d'entrée en vigueur, l'utilisateur accède à la plateforme. La relation contractuelle prend fin avec la libération de la caution de loyer. Homie peut désactiver le compte utilisateur d'un locataire en cas de violation des obligations contractuelles ou d'utilisation abusive, illégale ou immorale de la plateforme sans préavis. Dans ce cas, toute somme déjà payée pour une période d'utilisation prédéfinie est conservée à titre de dédommagement forfaitaire pour Homie, et l'utilisateur ne peut prétendre à aucun remboursement. Tous les autres droits de Homie demeurent réservés. La suspension du compte ne libère pas l'utilisateur des obligations contractuelles liées à la caution locative souscrite. Seul l'accès à la plateforme «My Homie» est bloqué.

4. Constitution de la sûreté locative

Jusqu'au début du bail, les locataires peuvent, via My Homie, souscrire une caution bancaire ou une caution par abonnement, ou fournir à Homie, sous forme écrite, la preuve d'une autre sûreté locative admise par le contrat de bail. Si aucune caution de loyer conforme au contrat n'est constituée au début du bail, une caution par abonnement est conclue à cette date sur la base du mécanisme de repli prévu par le contrat de bail. Par cette conclusion dans le cadre du mécanisme de repli, le locataire adhère à My Homie s'il n'y a pas déjà adhéré.

Homie informe les locataires du mécanisme de repli et met à leur disposition, au moyen de liens électroniques directs, les CGA ainsi que les informations destinées aux clients et sur le produit applicables à la conclusion de l'assurance.

Une assurance conclue dans le cadre du mécanisme de repli peut être annulée sans frais jusqu'à 14 jours après le début du bail, à condition qu'une sûreté de

remplacement équivalente admise par le contrat de bail soit prouvée et que le bailleur libère Homie, respectivement la compagnie d'assurance, de la garantie. Les droits légaux de révocation demeurent réservés.

5. Prix

5.1 Les prix indiqués au moment de la commande ou de la conclusion du contrat s'appliquent. Des accords contractuels divergents sont réservés.

5.2 Le paiement s'effectue selon les options affichées et acceptées lors de la conclusion du contrat. Homie se réserve le droit de modifier les moyens de paiement acceptés à tout moment.

6. Frais

6.1 Frais d'utilisation de la plateforme

Homie perçoit des frais d'utilisation de la plateforme. Ces frais ne sont dus qu'en cas de souscription d'une caution bancaire ou d'une assurance de caution de loyer. Ils sont perçus automatiquement lors du paiement de la caution par abonnement ou du versement de la caution bancaire. Pour l'assurance de caution de loyer, tout remboursement proportionnel des frais d'utilisation de la plateforme est régi par les CGA applicables. Pour la caution bancaire, les frais d'utilisation de la plateforme restent dus, sauf disposition contraire dans le processus de souscription ou dans les conditions applicables.

6.2 Frais bancaires

Dans certaines configurations particulières d'ouverture de compte, notamment lorsque la personne a son domicile, sa résidence ou sa résidence fiscale hors de Suisse, la banque peut prélever des frais supplémentaires d'ouverture ou de traitement, pour autant que l'ouverture du compte soit admissible selon les prescriptions de la banque. Ces frais sont perçus automatiquement lors du versement de la caution bancaire. Ils ne sont dus qu'en cas de conclusion effective d'une caution bancaire dans une telle configuration particulière.

7. Facturation et conditions de paiement

La facturation est effectuée sous forme numérique (SMS, e-mail ou via la plateforme web). En cas de non-paiement, les factures/rappels peuvent être envoyés par voie postale.

7.1 Facturation lors de la souscription à l'assurance de caution locative

La facturation des frais d'utilisation de la plateforme est effectuée directement avec l'envoi de la facture de prime pour la caution par abonnement. La facturation suit donc les CGA de Homie AG. Les frais d'utilisation de la plateforme correspondent aux frais administratifs mentionnés dans les CGA.

7.2 Facturation lors de la souscription à une caution bancaire

La facture des frais d'utilisation de la plateforme est mise à disposition des locataires dans My Homie à titre de justificatif.

La facturation des frais bancaires relève de la responsabilité du partenaire bancaire (Hypothekarbank Lenzburg). Homie se limite à afficher ces frais dans le cadre du processus de conclusion d'un compte d'épargne de caution de loyer.

7.3 Conditions de paiement pour l'assurance de caution locative

Les conditions de paiement des frais d'utilisation de la plateforme pour les cautions locatives sont régies par les CGA de Homie AG. Le paiement de la facture de prime implique également le règlement des frais d'utilisation de la plateforme.

7.4 Conditions de paiement pour la caution bancaire

Le versement du montant prédéfini acquitte les frais visés au chiffre 6. L'échéance est fixée à quatre jours avant le début du bail.

8. Description des prestations

8.1 Homie permet aux locataires, via My Homie, de souscrire soit une caution par abonnement, soit une caution bancaire en tant que caution de loyer. En outre, les locataires peuvent consulter et télécharger via My Homie tous les documents pertinents pendant la durée du contrat (polices, factures et/ou attestations d'intérêt, confirmations de paiement).

8.2 Pour remplir correctement ses obligations contractuelles, Homie peut dépendre de la coopération des utilisateurs (par ex. fourniture d'informations, actions d'activation, etc.). Les obligations de l'utilisateur sont définies dans le contrat et les présentes CG, ou communiquées à l'utilisateur par d'autres moyens appropriés (par ex. e-mail, SMS, message texte ou courrier). L'utilisateur s'engage à remplir ces obligations de coopération de manière ponctuelle, complète et correcte. Si l'utilisateur ne respecte pas ses obligations de coopération, Homie n'assume aucune responsabilité si, de ce fait, elle ne peut pas fournir ses prestations, ne peut pas les fournir conformément au contrat ou ne peut pas les fournir dans les délais. Dans un tel cas, l'utilisateur n'a droit à aucune réduction ni remboursement de la rémunération convenue pour la prestation.

Homie est autorisé à suspendre ou interrompre les produits et prestations pour des raisons de sécurité ou de fonctionnalité jusqu'à ce que le risque soit éliminé. Pendant cette période, l'utilisateur n'a droit à aucune réduction ni remboursement de la rémunération.

9. Utilisation des applications web de Homie et communication numérique

Homie propose des produits numériques dans le domaine des sûretés locatives (caution par abonnement et caution bancaire). L'utilisateur accepte que la gestion s'effectue principalement de manière numérique après l'enregistrement et la souscription d'un produit. Cela comprend l'utilisation de la plateforme, la communication par e-mail ou message texte (SMS), ainsi que l'assistance téléphonique.

La gestion numérique comprend notamment l'échange de toutes les informations importantes, notifications et déclarations juridiquement pertinentes nécessaires à la conclusion et à l'exécution du produit. Le service contractuel comprend entre autres l'assistance clientèle pour toutes les questions contractuelles, le traitement des prolongations, modifications et résiliations du contrat, d'autres signalements, les questions liées aux factures ainsi que le traitement des réclamations.

Homie considère les communications transmises par voie numérique comme juridiquement valables pour des démarches essentielles telles que les demandes, modifications contractuelles, validations ou l'utilisation de la garantie de caution de loyer. Si certaines tâches nécessitent l'implication de porteurs de risque ou d'autres prestataires de services, Homie se charge de leur coordination et de leur exécution.

Homie se réserve le droit de mettre à jour ou de modifier à tout moment le contenu et les informations des applications.

10. Obligations de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à :

- fournir des informations exactes et complètes (par ex. nom, adresse, adresse de facturation, informations de carte de crédit, etc.) ;
- mettre à jour ses informations, à l'exception de celles relatives au contrat de bail, qui doivent être communiquées à l'administration et non à Homie ;
- ne pas utiliser la plateforme à des fins illégales ;
- garder ses données d'accès confidentielles.

Si l'utilisateur entre dans une relation contractuelle directe avec un tiers via la plateforme, il est tenu de consulter lui-même les CG ou CGA de ce tiers ainsi que sa déclaration de confidentialité.

11. Modifications des CG

La version en vigueur des CG est publiée sur le site www.homie.io/downloads. Homie se réserve le droit de modifier ces CG à tout moment.

Homie informe l'utilisateur des modifications à venir en temps utile et sous forme appropriée. Si les modifications entraînent des obligations supplémentaires essentielles ou une restriction des droits de l'utilisateur, ce dernier peut résilier le contrat par écrit avec effet à la date d'entrée en vigueur des modifications, dans un délai de 14 jours suivant la notification. Sinon, les modifications sont réputées acceptées.

La résiliation du contrat concerne uniquement l'utilisation de la plateforme web «My Homie» mise à disposition par Homie. Tous les autres contrats conclus avec des entreprises partenaires ou des tiers restent valides jusqu'à leur résiliation conformément aux dispositions contractuelles.

12. Garantie de Homie

La plateforme contient des informations et contenus de Homie ainsi que de tiers et de partenaires. Homie s'efforce d'en garantir l'exactitude mais ne donne aucune garantie quant à la véracité, l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité de ces contenus.

Homie s'efforce de maintenir un fonctionnement fluide de la plateforme et de limiter les interruptions dues à des travaux de maintenance, à des risques de sécurité, à l'introduction de nouvelles technologies ou autres. Ces travaux ont lieu, dans la mesure du possible, en dehors des heures de bureau. L'utilisateur ne peut prétendre à aucun remboursement ou réduction pendant les interruptions.

Toute garantie de Homie en lien avec les prestations fournies par des partenaires ou des tiers est exclue.

13. Garantie de l'utilisateur

L'utilisateur garantit qu'il utilisera la plateforme et les services intégrés de partenaires et de tiers de manière conforme à la loi et au contrat, et en aucun cas à des fins illicites.

Si Homie est poursuivie en justice par un partenaire ou un tiers en lien avec l'utilisation de la plateforme, un accord conclu avec l'utilisateur, les données fournies par l'utilisateur ou les produits/services proposés, l'utilisateur s'engage, sur simple demande, à dégager entièrement Homie de toute responsabilité.

Sur demande de Homie, l'utilisateur est tenu de remettre tous les documents jugés utiles par Homie pour la défense contre la réclamation et à participer activement à la procédure. Cette obligation reste valable sans limitation de durée, même après la fin de la relation contractuelle.

14. Responsabilité

Homie n'est responsable qu'en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave. Toute autre responsabilité pour des dommages résultant de l'utilisation de la plateforme (par ex. consultation, accès, utilisation ou traitement des données) est exclue. En cas de responsabilité, Homie est tenue uniquement à hauteur du dommage prouvé.

Les utilisateurs sont seuls responsables de l'exactitude et de l'exhaustivité des données et contenus transmis à Homie. Homie décline toute responsabilité pour les produits et services proposés par des tiers et partenaires via la plateforme, ainsi que pour les contrats éventuellement conclus avec eux.

Homie ne contrôle pas le contenu des sites Internet liés à la plateforme et décline toute responsabilité à ce sujet.

En aucun cas Homie ne répond des dommages indirects. Si Homie est empêchée d'exécuter ses obligations contractuelles en raison de cas de force majeure (par ex. catastrophes naturelles, conflits armés, grèves, restrictions imprévues des autorités, pannes techniques imputables à des tiers), aucun droit à l'exécution du contrat ne peut être invoqué pendant la durée de l'événement.

Homie n'est pas responsable des actes ou omissions de tiers ou de partenaires (ex. copies non autorisées de contenus affichés sur la plateforme).

Homie décline toute responsabilité pour les abus d'Internet, les utilisations illicites, les atteintes subies par les utilisateurs, les failles de sécurité, les perturbations des réseaux de communication tiers ou de l'Internet, ainsi que pour les interruptions ou dysfonctionnements des plateformes ou services de tiers.

15. Statut juridique de Homie

Homie n'est pas partie aux contrats conclus entre l'utilisateur et des partenaires ou des tiers via la plateforme. Homie n'est en aucun cas responsable de la conclusion de ces contrats ni des risques qui en découlent.

16. Cession de créances et de droits

L'utilisateur ne peut céder la relation contractuelle avec Homie à un tiers qu'avec l'accord écrit de Homie.

Il en va de même pour toute cession de droits ou de créances issus du contrat : elle nécessite l'accord écrit de Homie.

L'utilisateur n'est pas autorisé à compenser ses propres créances avec celles de Homie.

17. Protection des données

Homie traite les données personnelles en respectant strictement toutes les lois applicables en matière de protection des données. Tous les documents et données contractuels sont enregistrés et conservés exclusivement sous forme numérique, dans la mesure où la loi le permet.

Pour des raisons de qualité et de formation, Homie est autorisée à enregistrer des conversations téléphoniques. Des informations détaillées sur le traitement des données sont disponibles dans la déclaration de confidentialité de Homie, accessible à tout moment sur www.homie.io/downloads.

18. Clause de sauvegarde

Si certaines dispositions des présentes CG sont invalides, inapplicables ou incomplètes, les autres dispositions restent valides. Les clauses nulles sont remplacées par des dispositions juridiquement valides qui correspondent à l'intention initiale des parties.

Si l'invalidité porte sur une prestation ou un délai, la prestation ou le délai juridiquement admissible le plus proche s'y substitue.

19. Droit applicable et for juridique

La relation contractuelle entre Homie et l'utilisateur est régie exclusivement par le droit suisse, à l'exclusion du droit international privé (LDIP).

Le for exclusif d'exécution et de juridiction est le siège de Homie. Homie se réserve le droit d'intenter une action également au domicile ou au siège de l'utilisateur.